



## Pour que les mesures annoncées aux policiers soient étendues aux agents des douanes

Suite aux incidents graves de Viry-Châtillon où quatre policiers ont été sauvagement agressés et aux mouvements de protestations de policiers qui ont suivis, le Président de la République a reçu une délégation de syndicats de policiers parmi lesquels figuraient Alliance, Synergie Officiers et le Syndicat Indépendant des Commissaires de Police, tous affiliés à la **CFE-CGC.** 

Suite à cette rencontre, le Ministre de l'Intérieur a annoncé un plan d'urgence pour la police.

Même si certaines des mesures prises par ce plan répondent à des préoccupations propres aux forces de police, d'autres concernent tous les fonctionnaires dépositaires de l'Autorité publique exerçant des missions de sécurité.

La douane prend largement sa part dans la lutte contre tous les fléaux qui menacent notre démocratie (terrorisme, trafic d'armes, crime organisé, blanchiment de capitaux, ...) et elle a d'ailleurs payé en 2015 un lourd tribut dans son combat contre ces trafics.

Il serait donc incompréhensible que les douaniers, exposés aux mêmes risques que les policiers, ne puissent pas bénéficier des mêmes protections juridiques et réglementaires.

CGC-Douanes demande donc que la DGDDI soit associée au Ministère de l'Intérieur et au Ministère de la Justice dans le cadre des réflexions menées sur l'évolution de la légitime défense, l'alignement du régime juridique de l'outrage sur celui des magistrats et le renforcement des mesures d'anonymisation des procédures administratives et judiciaires.

Par ailleurs, dans le souci d'améliorer l'efficacité de l'action des agents des douanes, il conviendrait également de s'associer aux réflexions sur l'allègement des procédures contentieuses administratives et judiciaires.



Enfin, le Ministre de l'Intérieur a annoncé, toujours dans ce même plan, que des discussions allaient être entamées entre ses services et la SNCF pour aboutir à un conventionnement portant sur les modalités de prise en charge du transport des fonctionnaires de police, afin d'obtenir la gratuité, comme cela existe déjà pour les policiers et les douaniers en région PACA. Sur ce sujet également, il serait anormal que les agents des douanes ne puissent pas bénéficier des mêmes facilités à l'échelle nationale.

Seules de telles mesures pourraient rassurer les agents des douanes sur la volonté réelle de leur administration de les soutenir et les protéger dans l'exercice de leur difficile mission.



